

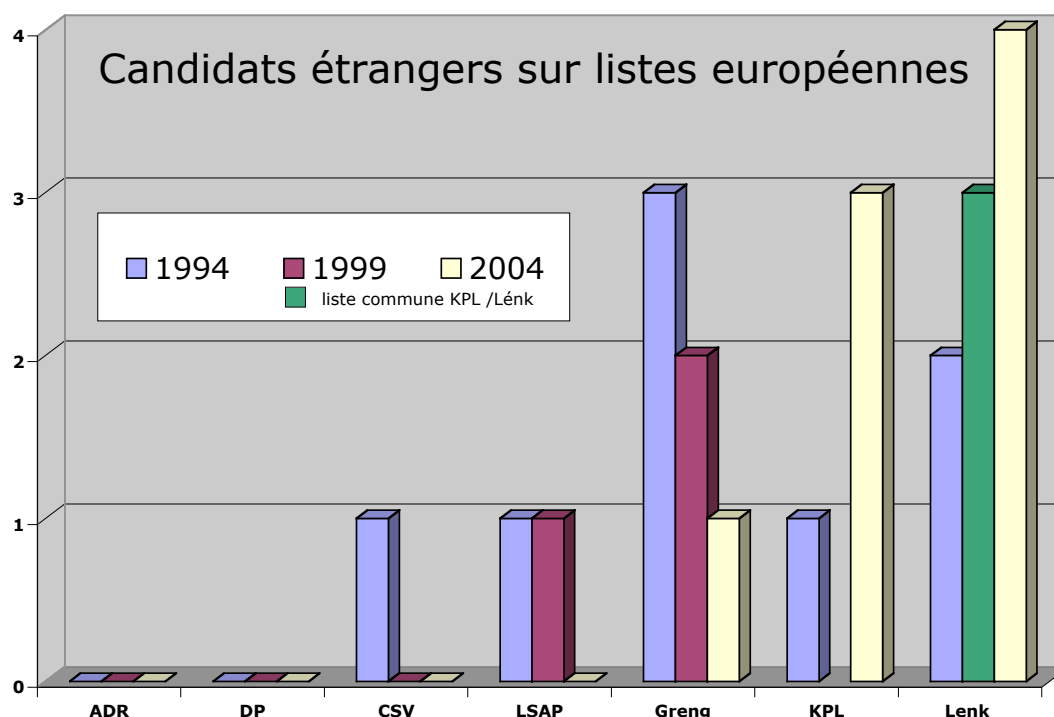
## Les candidats étrangers aux élections européennes

Depuis les élections européennes de 1994, les citoyens non –luxembourgeois peuvent être électeurs et élus sur des listes du Grand - Duché.

8 candidats étrangers en 1994, 6 en 1999 et de nouveau 8 cette année – ci. Mais les premiers 8 figuraient sur 5 listes différentes, les 8 actuels sur 3. Aucun « grand » parti n'en a plus en 2004.

ADR et DP n'ont pas changé d'avis: jamais un non - luxembourgeois n'avait droit de cité sur leur liste européenne. CSV et LSAP n'y ont pas cru longtemps: une apparition unique chez le CSV, puis silence ; 2 apparitions successives côté socialiste avant de rejoindre le vide.

Les Verts suivent la même tendance, même si en 2004, il en reste encore un. A gauche, le minimum est présent une seule fois, sinon 2 à 4 présences.



*Qu'y a-t-il lieu d'en tirer comme conclusions ?*

*Les « grands » partis n'ont jamais vraiment cru à la participation des étrangers, d'ailleurs leur investissement dans les campagnes d'inscription sur les listes électorales a été quasiment inexistant, leur volonté politique de changer les conditions d'inscription presque nulle.*

*La véritable question me semble être celle de la présence des étrangers au sein des partis politiques. Faute d'éléments chiffrés, j'avance l'hypothèse que cette présence ne dépasse pas le stade symbolique. Tant que les partis n'intégreront pas vraiment des étrangers dans leurs structures, leur adhésion au droit de vote sera sans conviction et à effet minuscule.*

*Serge Kollwelter*